

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

UPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **9057** Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **SLAOUI JAWAD**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **0661338761** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : **SLAOUI JAWAD** Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

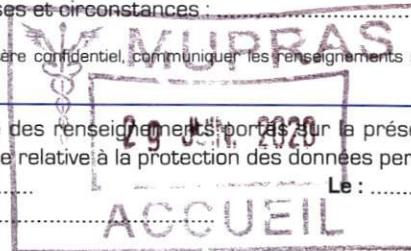
Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie **Nº P19-067539**

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Déclaration de Maladie

Nº P19- 067539

ND=30289

Autres

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



~~REJOISSONS-NOUS~~
Déclaration de Maladie

N° P19-0040613
~~REJOISSONS-NOUS~~ Pan

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2057 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SIAOUI JAWAD

Date de naissance : 22/10/153

Adresse : Résidence Firdaus CASABLANCA

Tél. : 06 61 33 87 61 Total des frais engagés : 259.2.90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. AMRANI HENCHI SAÏDA
Pneumo-Phisiologue et Allergologue
Résidence Firdaus, GHSSA
RDC - CASABLANCA
Tél : 05 22 89 02 02*

Date de consultation : 15/05/2020

Nom et prénom du malade : SIAOUI JAWAD Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : BSP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 29/05/2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 28/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Pariement des Actes
15-05-20	c2		256 DH	Dr. AMRANI HENNA Pneumo-Phisiologue et Allergologue Hôpital Firdaous, Gharbaia RDC - CASABLANCA Tel : 05 22 89 02 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DSM	15-05-20	219290

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
15-05-20	Dr. AMRANI HENNA Pneumo-Phisiologue et Allergologue Hôpital Firdaous, Gharbaia RDC - CASABLANCA Tel : 05 22 89 02 02	150 DH	150 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	MONTANTS DES SOINS
	D	21433552 00000000 11433553	B	DATE DU DEVIS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur AMRANI HENCHI SAIDA

الدكتورة عمراني حنشي سعيدة

الخصائصية

في أمراض الجهاز التنفسي

الضيقه ، داء السل

أطفال و بارك



Pneumo - physiologie
Maladies Respiratoires et Allergiques

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
Et Hôpital Moulay Youssef

**طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد
ومستشفى مولاي يوسف**

للدار البيضاء، في Casablanca, le 15.05.2022

M²-SLHOU: Jawaal

5/8. 60 Supposed allergy
Sept(malii) or reper + 6.
Penicilline
2 doceff + 511 x

8/8. 00 x 2
Velhoso
1st i x 2ml

14/8. 00 x 2
Tavonic 500
1st i + 1g

AMRAA'Z FRENCH SAIDA
 Décocto-Pharmacologique et Allergologue
 12 Rue Firmin et Allergologue
 CASABLANCA, GH254
 : 05 22 89 02 02

Dr. AMARANTH SAIDA
Pneumophysiologiste et Allergologue
Hôpital Firðaós, GH25A
RDC - CASABLANCA, GH25A
Tel : 05 22 89 02 02

شارع ام الربيع - إقامة الفردوس - مجموعة هـ 25 أ - الطابق السفلي - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 89 02 02
Boulevard Oum Rabii, Résidence FIRDAOUS, Groupe H25 A, Rez de chaussée - Casablanca - Tél.: 05 22 89 02 02

6666 x 2
5) st. lno x

4600 x 1 m n's

PHARMACIE OUMERRABII
ROUTE DE RABAT - R.P. 1
Ain sebaâ CASABLANCA
Tél : 05 22 90 971 - Fax : 05 22 91 116

Dr. AMRANI HENCHI SAIDA
Pneumo-Phtisiologue et Allergologue
Résidence Firdaous, GH25A
HDC - CASABLANCA
Tel : 05 22 89 02 02

219290
يخص في زراعة حزام
لا يجب إتلاف الكبسولات
يجب قراءة التحذير قبل استعمال المد

NOVARTIS

PPV : 843,00 DH



6 118001 031481

NOVARTIS
PPV : 843,00 DH



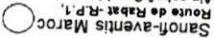
6 118001 031481

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P. 1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg cp de 65
PP.V : 145,00 DH



6 118001 080670

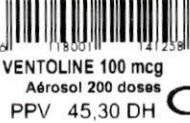
6 118001 080670
P.P.V : 145,00 DH
Tavanic 500mg cp de 65
Ain sebaâ Casablanca
Route de Rabat - R.P. 1,
Sanofi-aventis Maroc



6 118001 080670

GloboSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH



Solupred® 20 mg
20 Comprimés
effervescents



6 118000 060536

Docteur AMRANI HENCHI SAIDA

Pneumo - phtisiologue
Maladies Respiratoires et Allergiques

Asthme, Rhinite, Tuberculose Bilan Allergologique et explorations respiratoires

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
Et Hôpital Moulay Youssef



**الدكتورة حمراني حنفي سعيدة
اختصاصية**
**في أمراض الجهاز التفسسي
الضيقية ، داء السلل
تحليلات الحساسية والتفسس
كبار وأطفال**

Casablanca, le :

Nom & Prénom :

15.05.20
SCAOwi dewas

TELETHORAX

Interprétation :

- Pas d'anomalie Parenchymateuse
 - Pas d'anomalie mediastinale ni squelettique
 - Culs de sacs libres
 - Silhouette cardiaque normale

- Those skeletons.

- Faculté des sciences physiques
(cel) VENCI SAIDA
Méthodologie
125A

Honoraires : Z12

Dr. AMRANI HENCI SAIDA
Pneumo-Phthisiologue et Allergologue
Babech Fir el Jous, BH25A
Casablanca
82 89 02 02

150 84

شارع أم الربيع - إقامة الفردوس - مجموعة ه 25 أ - الطالب السفلي - الباب 05
Boulevard Oum Rabii, Résidence FIRDAOUS, Groupe H 25 A, Rez de chaussée - Casablanca - Tél.: 05 22 89 02 02